



PARTIE 145 du règlement (CE) n°1321/2014

DUREE

1/2 journée / 3,5 heures

PREREQUIS

Aucun

PEDAGOGIE



DISPOSITIFS D'ACCES

Plan de développement des compétences

EVALUATION ET VALIDATION

Test de connaissance type QCM
Attestation de réussite à la formation

NOMBRE DE STAGIAIRES

14 maximum

CONFORME AUX RECOMMANDATIONS



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

servicecommercial@afmae.fr

OBJECTIFS

- Identifier les procédures s'appliquant à tous les aéronefs, dans le cadre du P145.
- Identifier les règles applicables à leur CDN, entretien et remises en service décrites dans l'annexe II section A du règlement partie 145.

PUBLIC CONCERNE

Personnels de la production ou des supports dont l'activité nécessite une implication dans les organismes agréés.

CONTENU

- Présentation de la réglementation OACI/EASA Partie 145 dans le contexte aéronautique international
- La réglementation EASA partie 145 pour les organismes et personnels de maintenance travaillant sur aéronefs et équipements
- Exemple d'organisme d'entretien (certificat d'agrément et manuel d'organisme d'entretien).

TARIF

Nous consulter